Webinaire UNML – Dihal
28 septembre 2026

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

- Présentation du fonctionnement et de la mobilisation des SIAO, temps d'échange
- Témoignage autour du partenariat entre la Mission Locale d'Annecy et le SIAO 74, temps d'échange
- Présentation générale du logement social, temps d'échange

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Sans domicilisme et sans abrisme

- Les personnes sans domiciles sont :
  - Les personnes **« sans abri »,** qui passent la nuit à la rue, personnes en vivant en **bidonvilles** ou en **squat**
  - Les personnes « **sans domicile** », qui sont **hébergées** :
    - Hébergement généraliste – CHRS, Hébergement, Hôtel : **plus de 200 000** personnes chaque soir
    - Hébergement dédié aux demandeurs d'asile, structures médico-sociales…
    - Chez des tiers

- **Les situations sont variées, dans les profils des ménages et les durées** d'exposition à la rue, au sans domicilisme ou au mal logement

- **Un point commun : une rupture**, un accident de la vie, des parcours complexes, **sans avoir les ressources financières et sociales nécessaires pour surmonter ces épreuves**

- Agir sur l'accès au logement des jeunes permet de prévenir le sans abrisme, et le sans abrisme chronique

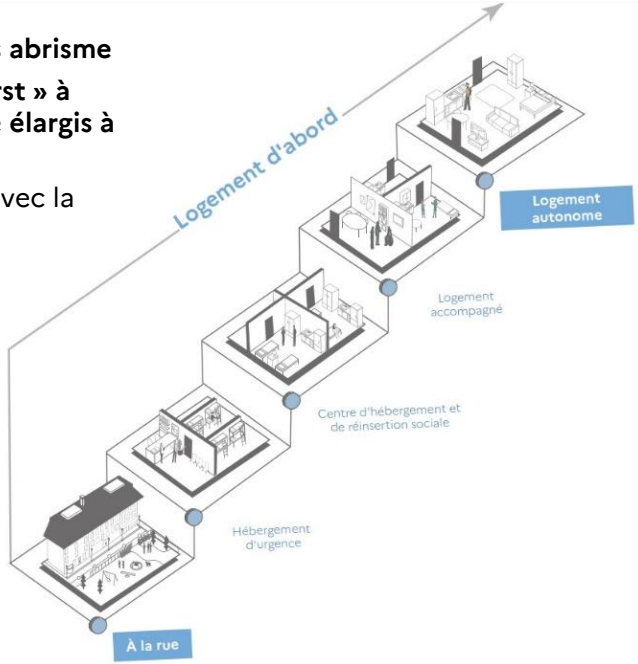
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Logement d'abord, un changement de paradigme dans la lutte contre le sans abrisme

- Le **Logement d'abord** constitue depuis 2017 la **stratégie nationale de réduction du sans abrisme**
- Cette politique repose sur les **enseignements des différentes expériences « Housing First » à l'international et en France (« Un Chez soi d'abord »)**, dont les résultats positifs ont été **élargis à l'ensemble des publics sans domicile**
- **Elle vise l'accès le plus rapide possible au logement** pour les personnes sans domicile, avec la mise en place d'un **accompagnement adapté**

4 PRINCIPES D'ACTIONS SCIENTIFIQUEMENT ÉTABLIS

1. L'objectif est **l'accès au logement** pérenne le plus rapide possible
2. La **réussite** ou **l'échec** du relogement d'une personne sont **impossibles** à **prédire à l'avance**
3. **L'accompagnement social** est **individualisé** et centré sur les **besoins** de la personne
4. Faire **confiance**, **respecter les choix** et **partir des forces et des compétences** des personnes



1. Présentation SIAO

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

LE SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SIAO) : Clés de voute du « Service public de la rue au logement »

Article L345-2 du CASF : «Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un service intégré d'accueil et d'orientation, dans les conditions définies par la convention conclue avec le représentant de l'Etat… »

Huit missions socles :

1. Recenser toutes les places d'hébergement et de logement adapté
2. Gérer la ligne 115
3. Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique
4. Suivre le parcours des personnes et des familles, et faire des propositions d'orientation adaptées
5. Identifier les personnes en demande de logement avec accompagnement
6. Coordonner les dispositifs et les acteurs de l'AHIL (Accueil, Hébergement, Insertion, Logement)
7. Produire des données statistiques
8. Participer à l'observation sociale

Instruction gouvernementale du 31 mars 2022

- Offre un modèle qui résout les enjeux de positionnement du SIAO dans son écosystème
- Propose une extension des missions de coordination des acteurs et de parcours pour l'accès au logement de ménages
- Maîtriser, moderniser et sécuriser l'infrastructure et le pilotage du 115
- Rendre le service public 115 plus accessible et mieux traitant
- Améliorer la qualité des réponses et la contribution du 115 au Logement d'abord

500 ETP financées en 2024 pour renforcer la reforme des SIAO et la veille sociale au niveau national (25M €). Une reforme déclinée en 4 chantiers :

Gouvernance des SIAO	Modernisation du 115	Conditions de travail au sein des SIAO	Travail sur la performance de la politique publique

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Une réforme lancée par l'instruction du 31 mars 2022 qui fait des SIAO la clé de voûte du Service public de la rue au logement

L'instruction SIAO de 2022 est le premier acte réglementaire ciblant spécifiquement les SIAO depuis 2014
- **Un modèle qui résout les enjeux de positionnement du SIAO dans son écosystème**
- **Une extension des missions de coordination des parcours d'accès au logement, et des acteurs**

1. Harmoniser la gouvernance des SIAO pour consacrer le Service public de la rue au logement au niveau local

- Renforcer le rôle de **l'Etat comme pilote** (feuille de route annuelle notifiée au SIAO, pilotage rapproché), pour donner de la légitimité au SIAO dans le secteur, et en évaluer les résultats et la performance
- Installer un **Comité stratégique partenarial**, présidé par le préfet de département, associant **toutes les parties prenantes – dont les collectivités territoriales** – pour matérialiser la responsabilité partagée des parcours d'insertion
- Privilégier un **statut de groupement** pour faire du SIAO une personne morale, sauf économies d'échelle incontournables.
- Associer les pilotes des **politiques publiques connexes** (ARS, OFII, SPIP, EPCI, CD) aux publics des SIAO à sa gouvernance.

2. Passer du pourvoi des places à la coordination des parcours pour mettre en œuvre le logement d'abord

- Garantir la **réalisation systématique des évaluations flash et approfondies** des personnes, quelles que soient leurs situations ; identifier les parcours bloqués.
- **Orienter en priorité vers le logement**, vers l'hébergement par défaut de droits ou en solution d'attente
- **Prescrire des mesures d'accompagnement**, notamment celles financées par l'Etat ; assurer la continuité des parcours d'accès au logement, en modulant l'intensité de l'accompagnement selon les besoins (**parcours d'accompagnement**).
- Développer **expertise et ressources à destination des partenaires** des SIAO, acteurs AHI, bailleurs sociaux…

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les missions du SIAO



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les conventions au cœur de la gouvernance du SIAO

Signature d'une Convention pluriannuelle d'objectifs avec une personne morale portant le Service intégrée d'accueil et d'orientation :

La CPO comme obligation conventionnelle, c'est le cahier de charges du SIAO. Le représentant de l'Etat désigne aux fins de l'exécution des missions d'intérêt général relatives à l'hébergement, au parcours vers le logement et à l'insertion des personnes vulnérables pour le département.

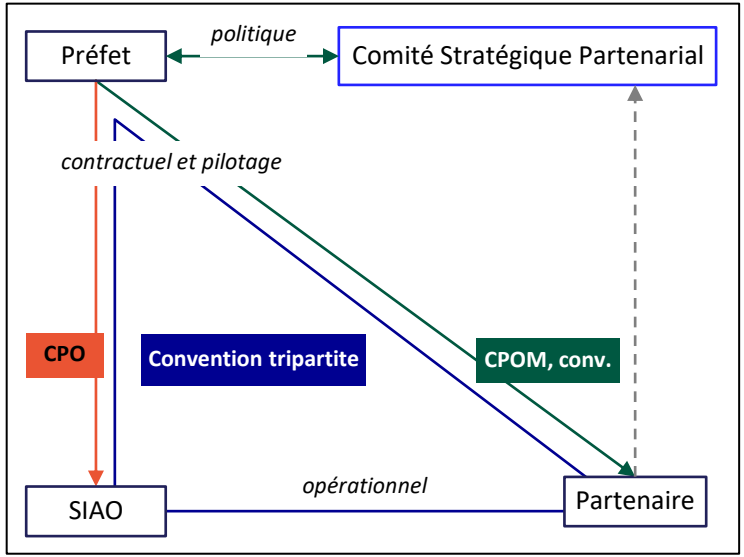
Signature des Conventions tripartite partenariat

Possibles dans la loi, le SIAO formalise l'opérationnalité de son action avec ses partenaires (entités), où chaque signataire (État, SIAO et partenaire) s'engage à un certain nombre d'actions, notamment en utilisant le SI SIAO.

Cadre de transmission des données à caractère personnel issue du SI SIAO

Prévu par le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019. Ce cadre cherche à clarifier les limites du partage d'information des données à caractère personnelle entre le SIAO et l'Etat

Pour définir « qui fait quoi, quand et comment » dans le quotidien et l'opérationnel…



… et résorber les asymétries d'information ou divergences d'interprétations, sous l'égide de l'Etat (arbitre si nécessaire)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le rôle du travailleur social référent d'un ménage dans la mise en œuvre du logement d'abord

En tant que TS accompagnant un ménage en difficulté à l'égard du logement, je dois :

- **Vérifier que :**
- Le ménage **dispose d'une adresse** et, le cas échéant l'orienter et l'accompagner dans une démarche **de domiciliation**
- **Ses droits,** et en particulier ses droits à des ressources **soient ouverts**, et le cas échéant l'accompagner à l'ouverture de droits
- **Une demande de logement social est déposée**, et le cas échéant :
  - L'accompagner au dépôt d'une telle demande
  - M'assurer que la demande est régulièrement mise à jour

- **Saisir le SIAO de mon département en réalisant une évaluation** de la situation de la personne (saisie dans le logiciel national SI SIAO) pour :
- Accéder à une solution de logement adapté, ou d'hébergement le cas échéant
- Demander au SIAO d'identifier le ménage comme prioritaire pour l'accès au logement social

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Passer de « la personne au centre » avec « chacun son évaluation » à « l'évaluation partagée », « tous responsables de l'accélération du parcours »

L'évaluation sociale est un « serpent de mer » du travail social. Des réticences au partage de l'évaluation sociale subsistent : arguments du secret professionnel partagé, de la RGPD, confiance dans le SI, de l'éthique, …

Pourquoi évaluer la situation des personnes sans abris, mal logées, hébergées ou logées de manière temporaires ?

- Pour apporter à chaque personne la meilleure réponse possible
- Pour coordonner l'action des professionnels : entre eux et/ou coordonnés par le SIAO
- Pour fiabiliser l'information et disposer de données utiles à la prise de décision
- Pour mesurer la performance de la politique publique (par l'évolution de la situation résidentielle)

Comment évaluer ? Dans le respect des principes de l'accompagnement orienté logement d'abord

- Informer les personnes sur leurs droits, la gestion de leurs données, la finalité
- Respecter la temporalité, les préférences de la personne : favoriser l'aller vers
- Saisir les évaluations dans le SI pour constituer un dossier partagé (dites-le nous une fois)

Quand évaluer ?

- Dès le premier contact avec le ménage, quitte à ce que la complétude soit progressive
- En continu (à chaque changement) et au plus tard à la fréquence définie dans la convention tripartite
- En tout particulier les éléments liés à la vulnérabilité et à la détresse sont tenus à jour

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'évaluation Flash : Collecter les informations permettant une analyse rapide de la situation du ménage et une prise de décision éclairée et efficace

L'évaluation flash de la situation comprend :
- L'état civil des membres du ménage
- Les éléments de vulnérabilité et de détresse
- Le recueil des besoins alimentaires et matériels
- Les **besoins d'accompagnement social**
- La situation au regard du droit de séjour

La prise de décision associée du SIAO consiste à :
- Dispenser les informations pertinentes
- Prioriser les ménages nécessitant un hébergement
- Orienter vers les prestations appropriées
- **Identifier un travailleur social référent**
- Déterminer les droits ouverts par le séjour

Qui réalise les évaluations flash ?
- **Le 115** joue un rôle crucial dans la **mise en œuvre des évaluations flash**, et dans la **mise en parcours des personnes par l'identification d'un travailleur social** si nécessaire. La performance du 115 est mesurée par
  - *La durée moyenne des appels décrochés par le 115 et écart type à la moyenne*
  - *Le taux de complétude des évaluations flash*
- **Les acteurs de la veille sociale** (professionnels) doivent saisir les évaluations flash (avec l'accord des personnes)
- Tous les travailleurs sociaux du département dès lors qu'ils ont des accès au SI SIAO (enjeu de déploiement)

La DDETS détermine la capacité des acteurs de la veille sociale à recevoir des personnes sur orientation du 115 pour réaliser des évaluations approfondies et la transpose dans les conventions tripartites partenariale.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

L'évaluation approfondie : pour inscrire le ménage dans une dynamique de la rue au logement et permettre au SIAO d'assurer sa mission de coordination

NB : L'évaluation approfondie inclut les items de l'évaluation flash

L'évaluation approfondie comprend :

- L'expression directe de la personne
- La situation sociale (ressources, démarches…)
- Le projet résidentiel (type d'habitat, lieu, …)
- Les besoins d'accompagnement

Le SIAO :

- Cherche en 1ère intention une solution logement
- Oriente à défaut / en attente vers l'hébergement
- Prescrit s'il y a lieu une mesure d'accompagnement
- Labellise prioritaire dès qu'il y a une DLS à jour

Qui réalise les évaluations approfondies ?

Tous les travailleurs sociaux du département

- Les acteurs de la veille sociale (professionnels) qui en ont la capacité identifiée par la DDETS
- Les dispositifs AHI-LA aux termes négociés dans la convention tripartite
- Les acteurs de l'écosystème élargi (polyvalence de secteur, ASE, CCAS, DNA, SPIP, Santé, Emploi, …)

2 idées clés à retenir

- **Parcours d'accompagnement et parcours résidentiel sont dissociés** pour multiplier les chances d'un ménage d'accéder à une solution - même partielle, prévenir les ruptures, et faciliter l'accès au logement
- **Le travailleur social n'est plus prescripteur** : il est l'expert du projet du ménage. C'est le SIAO qui devient prescripteur.

La DDETS fait la pédagogie du changement et va chercher la contribution des acteurs de l'écosystème élargi dans les instances de dialogue territorial (CSP, PDALHPD), négocie les conventions tripartites de partenariats avec les acteurs AHI-LA pour « ouvrir la boite noire » des dispositifs pour le SIAO (revue de files actives, taux d'occupation, taux de DLS).

2. Retour d’expérience de la Haute Savoie

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

1- Présentation
2- Premier contact entre le SIAO et la MLJ
3- Importance de la référence logement en Mission Locale
4- Travail partenarial MLJ/SIAO/FJT
5- Points sur les demandes SIAO urgence, alertes 115 en lien avec la MLJ

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

1- Présentation

SIAO : Missions / Lien partenarial
MLJ : Missions / Référence logement

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

2- Premier contact entre le SIAO et la MLJ

MLJ / SIAO : Présentation et formation logiciel SI SIAO aux partenaires dont les Missions Locales

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

3- Importance de la référence logement en Mission Locale

MLJ : Avantage : Solution logement pour les jeunes

SIAO : Lien privilégié, meilleure compréhension des attendus sur le SI SIAO, entrée facilitante en structure (lien entre FJT et conseillers MLJ)

Un binôme SIAO/MLJ : efficacité, rapidité, réactivité

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

4- Travail partenarial MLJ/SIAO/FJT

SIAO :

- Convention dans le cadre de l'accord cadre RS/FJT : augmentation du nombre de logements régulés par le SIAO en structure
- Meilleure connaissance des parcours des jeunes via la MLJ

MLJ :

- Lien facilité avec les FJT et connaissance des conditions d'entrée et spécificités (Dossiers complets avant l'envoi en structure)

Référent jeunes SIAO / Référent logement MLJ

5- Points sur les demandes SIAO urgence, alertes 115 en lien avec la MLJ

MLJ : lien direct avec le SIAO sur des situations de jeunes vulnérables
SIAO : contact privilégié avec la MLJ après une alerte 115

3. Présentation Logement social

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le logement social, un outil indispensable du Logement d'abord

- **L'accès au logement social est le principal levier d'accès au logement des ménages hébergés et sans abri**
- **La priorisation donne des résultats significatifs dans un contexte de baisse du volume d'attributions**
  - X2 entre 2017 et 2025 (4% → 8% des attributions totales)
- **Des modes opératoires** ont pu être développés localement avec les différents réservataires et les bailleurs sociaux pour faciliter l'identification des ménages prioritaires, leur priorisation ou encore améliorer la solidité des demandes de logement social (DLS)
- **L'instruction relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile** et à l'amplification de leur accompagnement à la santé et à l'emploi, ou « instruction fluidité » (été 2025) concourt à cet objectif. Elle vise à :
  - Lever les différents blocages en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
  - Réaffirmer l'importance d'une coordination étroite pour travailler les parcours d'accès au logement des personnes hébergées

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le logement social : les différentes catégories de logements sociaux

- Le logement social est **financé par des prêts avantageux** en échange desquels :
  - Les locataires doivent respecter un **plafond de ressources -** https://www.anil.org/aj-plafonds-ressources-2026-logement-social
  - Les bailleurs doivent respecter un **plafond de loyer**
- Plus le prêt est avantageux, plus les conditions sur les plafonds sont fortes, pour cibler les ménages les plus modestes

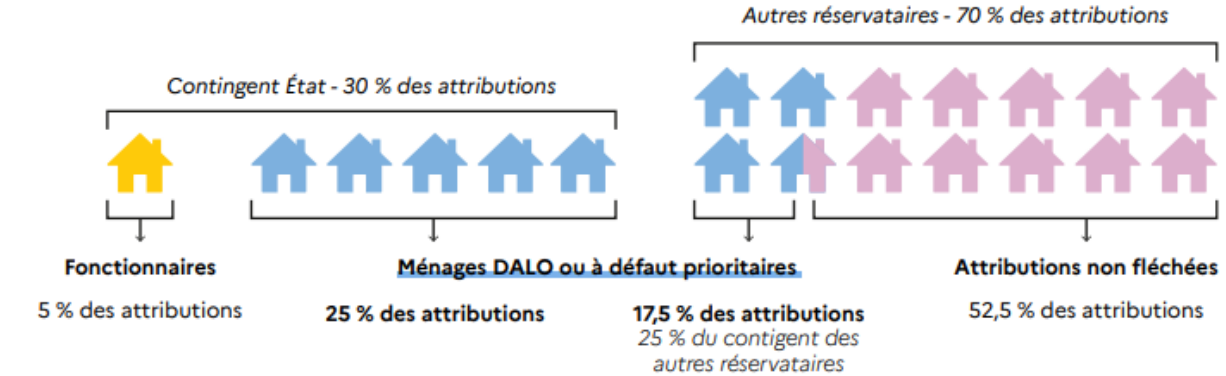
	PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration	**PLUS** Prêt Locatif à Usage Social	**PLS** Prêt Locatif Social
Part de la population française sous le plafond de ressources	**25%** *(hors outre-mer)*	**56%** *(hors outre-mer)*	**73%** *(hors outre-mer)*
Exemple pour un couple avec un enfant hors Ile de France : plafond de ressources annuelles en 2025	*22 356€*	*37 259€*	*48 437€*

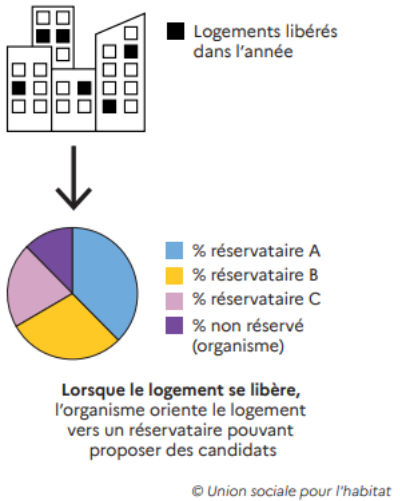
Le « PLAI adapté » sont des **logements PLAI** qui bénéficient de **subventions complémentaires** en contrepartie d'un **effort supplémentaire en faveur des ménages les plus fragiles (**gestion locative adaptée, quittances de loyers adaptées aux coûts d'usage et aux ressources). Un **accompagnement** peut également être proposé. Le PLAI adapté peut être mobilisé lors de la construction de **logements ordinaires** et de **pensions de famille**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le logement social : Un outil au service des plus vulnérables

- **Chaque réservataire doit consacrer une certaine part de ses attributions au logement des ménages prioritaires**, dont font partie les ménages sans-abri et en hébergement.
- **Les priorités définies par la loi** : article L. 441-1 du CCH
- **Qui sont les réservataires** : L'Etat, Les collectivités (Communes, EPCI, Départements), Action Logement, Bailleurs sociaux





42,5 % : part des logements des réservataires et bailleurs sociaux dédiés aux ménages prioritaires

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le logement social : La demande du ménage

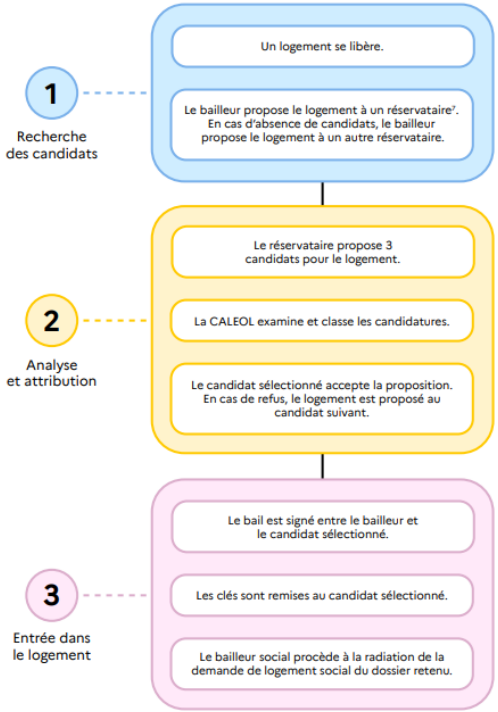
- **Forte tension de la demande :** 2,9 millions de demandes de logement social pour 390 000 attributions en 2025
- **Bien compléter et actualiser sa demande :**
  - Une demande est valable 12 mois - https://www.demande-logement-social.gouv.fr
  - Mettre à jour la demande lors d'un changement de situation (naissance, changement d'emploi…)
  - Pour accompagner une personne dans sa demande : https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/
- **Les justificatifs à la demande :**
  - Justificatif d'identité et avis d'imposition sont les documents essentiels
  - D'autres pièces peuvent être utiles, voire indispensables, pour caractériser les difficultés rencontrées et faire valoir une éventuelle priorité
  - Un dossier complet et des justificatifs à jour facilitent l'instruction de la demande.
- **La priorisation de la demande :**
  - Consulter les priorités définies sur le territoire (PDALHPD, CIL, ACD…)
  - Orienter (SIAO, Associations, services départementaux…) afin que la priorité soit reconnue

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le logement social : Une procédure d'attribution encadrée

- **La CALEOL** est l'instance qui décide de l'attribution des logements sociaux, composée de représentants du bailleur dont les logements sont à attribuer et des réservataires
- **L'examen des candidatures :**
  - La commission examine, pour un logement, au moins trois candidatures. Ces candidatures sont proposées par le réservataire en cas de gestion directe, ou par le bailleur.
  - Elle exerce sa mission d'attribution dans le respect des priorités nationales et locales.
- **La décision :**
  - La commission prononce l'attribution du logement proposé en classant les candidats par ordre de priorité, l'attribution du logement étant prononcée au profit du candidat suivant en cas de refus.
  - Elle peut émettre des conditions suspensives
  - La commission attribue nominativement chaque logement locatif. Lorsqu'elle prononce un refus d'attribuer un logement, celui-ci doit être motivé

Parcours d'attribution d'un logement social



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le FNAVDL, un outil pour soutenir l'accès direct au logement

- **Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement,** financé par l'Etat (astreintes DALO) et les bailleurs sociaux
- Appels à projets régionaux, financement d'actions variées (associations et / ou bailleurs)
- **37 projets financés en 2025** (1,5M€ de subvention) pour des projets dédiés aux jeunes, ayant permis d'accompagner 1 200 jeunes
- Portés majoritairement par des CLLAJ ou des FJT, en lien avec les bailleurs
- **Peuvent être une solution à mobiliser pour accompagner les jeunes dans le logement** => se rapprocher du SIAO, du CLLAJ, des bailleurs sociaux au besoin (modalités d'orientation ne sont pas uniformes suivant les dispositifs)

Union Nationale des Missions Locales

Traits d'Union
Les Webinaires de l'UNML

- **S'abonner au Mag', newsletter mensuelle de l'UNML**



- **Nous suivre sur les réseaux sociaux :**

LinkedIn - Facebook – Instagram UNML - Instagram Missions Locales - Youtube

- **S'inscrire à nos webinaires Traits d'Union**

2. Retour d’expérience de la Haute Savoie

ANNEXES

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

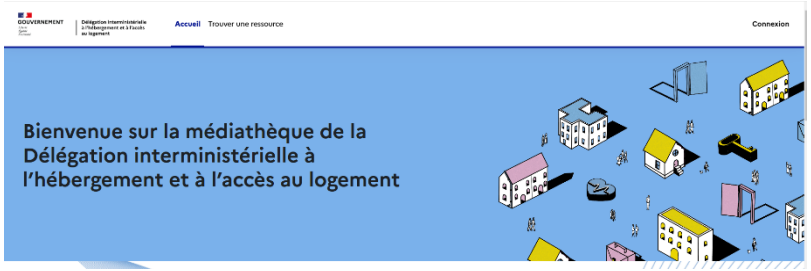
Ressources partagées pendant le webinaire

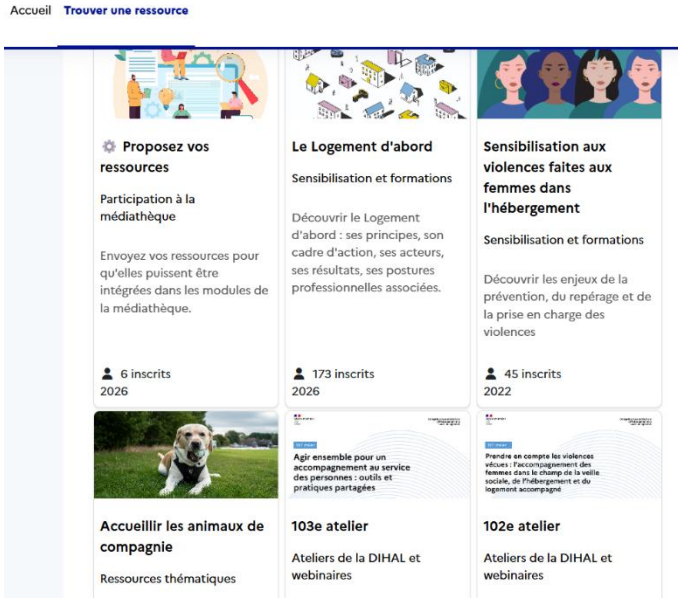
- **Base de connaissance du SI SIAO :** https://basedeconnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/support
- **Annuaire des points de contact du SI SIAO** : https://basedeconnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/support/annuaire-des-points-de-contact
- **Guide des évaluations dans le SI SIAO :** "Évaluer la situation des personnes sansabri ou mal logées, hébergées ou logées de manière temporaire pour accélérer les parcours de la rue au logement » : https://www.info.gouv.fr/upload/media/mixed/0001/15/11cec5b4c20e964f3a4e734b34dff262c3736552.pdf
- **Guide sur le fonctionnement des attributions de logements sociaux :** https://www.info.gouv.fr/upload/media/mixed/0001/17/dd171396f47882926f85fb0e38c27ba22a452bce.pdf
- **Notice explicative pour remplir le formulaire de demande de logement social** : https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51423&cerfaFormulaire=14069

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

La médiathèque, l'espace de ressources des acteurs de la lutte contre le sans abrisme

- https://mediatheque.dihal.gouv.fr/
- Espace de partage de connaissance et d'outil pour soutenir les acteurs de terrain
- Ouverte à tous sur simple inscription (services de l'Etat, professionnels du secteur, partenaires…)
- Enregistrement des ateliers de la Dihal, e-learning (Logement d'abord, VSS dans l'hébergement), d'autres ressources thématiques (animaux)
- Le catalogue sera enrichi régulièrement
- Possibilité de déposer des ressources créées sur les territoires ou par les fédérations associatives





GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les dispositifs du Logement d'abord et leurs modalités d'orientation

Logement social	**Le ménage doit faire sa demande de logement social,** éventuellement accompagné par un TS. Les structures et le SIAO veillent à la **complétude des demandes**. Localement, le SIAO peut **labelliser** les ménages prioritaires. Localement, **certaines commissions spécifiques** / **mobilisation des accords collectifs départementaux** peuvent encore prioriser les ménages sans domicile
Résidences sociales *≈ 148k logements*	**Orientation SIAO sur environ 30% des places**. Les ménages peuvent postuler par eux même par ailleurs
Pensions de famille *≈ 27k places*	**Orientation SIAO sur 100% des places.**
Intermédiation locative dans le parc privé *≈ 94k places*	**Orientation SIAO sur 100% des places financées par l'Etat.**
Logement dans le parc privé	Les ménages doivent déposer eux-mêmes des dossiers, éventuellement accompagnés par un TS
Hébergement *(CHRS, CHU, Hôtel)* *≈ 203k places*	**Orientation SIAO sur 100% des places.** Orientation directe (notamment via 115) ou via des commissions dédiées.
Veille sociale *(Accueil de jours, maraudes, n°115)*	Les dispositifs et les ménages ont des **liens directs et autonomes.** Le SIAO peut demander l'intervention de maraudes après des signalements au 115
Mesures d'accompagnement	Mobilisation possible de mesures d'accompagnement en parallèle des dispositifs (AVDL notamment). **Diversité des orientations possibles** : via SIAO, commission locale dédiée…

Chiffres à fin juin 2026